

PROGRAMME DE FORMATION

Le droit des étrangers

Votre contact

Tél : 05.49.28.32.00
Mail : inscription@cerf.fr

Durée

5.00 jour(s)
35:00 heures

Public

Tout personnel des Collectivités Territoriales, tout travailleur social et des divers services au contact des populations étrangères

Participants

Mini : 6 p. Maxi : 16 p.

Objectifs de la formation

Définir les principales dispositions régissant le droit des étrangers notamment au niveau de l'entrée sur le territoire et les titres de séjour.

Informar les personnes étrangères sur leur droits et les démarches qu'elles peuvent effectuer.

Programme

"• Les sources du droit des étrangers :

- L'ordonnance de 1945 et ses modifications, les conventions internationales, la jurisprudence.

• L'entrée sur le territoire :

- Principes généraux, les visas et les différentes catégories d'étrangers.

• Les titres de séjour :

- La demande, les différents titres, le refus de séjour et ses principales conséquences, la circulaire Valls de novembre 2012.

- Les différentes hypothèses de régularisation.

- La régularisation des étrangers malades après la loi Collomb de septembre 2018.

• Le séjour des étrangers :

- Travail, santé, état civil et mariage, protection sociale et droits sociaux.

• Le droit d'asile après la réforme de 2018.

• Le droit de la nationalité.

• Le cas spécifique des ressortissants européens.

- La loi Darmanin de 2022."

Méthodes et supports

Apports théoriques. Études de cas pratiques. Échanges.

Prérequis

Aucun

Modalités de positionnement et d'évaluation :

- en amont de la formation un questionnaire de positionnement est adressé au futur stagiaire afin d'apprécier à la fois ses acquis, ses besoins et ses attentes ;
- au début de la formation, les réponses à ce questionnaire sont le point de départ d'un travail de mise en commun autour des pratiques et attentes des participants ;
- au cours de la formation, de nombreux exercices, études de cas ou mises en situations permettent aux apprenants d'assimiler les savoirs et savoir-faire et au formateur d'appréhender, à l'aide d'indicateurs, si ces savoirs et savoir-faire sont à la fois acquis (ou en cours d'acquisition) et correctement mis en œuvre par les personnes formées.
- en fin de formation les participants sont invités à compléter une fiche « évaluation » leur permettant d'exprimer leurs appréciations et de faire état de leurs acquis vis-à-vis de l'action de formation.

A l'issue de la formation, CERF FORMATION délivrera, en fonction notamment des retours sur l'évaluation des acquis, une attestation de fin de formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les aménagements du dispositif pédagogique utiles à la compensation du handicap seront étudiés sur demande par notre référent handicap (referenthandicap@cerf.fr), en liaison avec le Centre Ressource Formation Handicap.

Tous nos locaux sont accessibles aux PMR.